



Délai de prescription pour le paiement d'une facture

Par Thomas_C

Bonjour,

La crèche qui a accueilli mon enfant me réclame aujourd'hui le paiement d'une facture qui date de Août 2018.

A l'époque, la facture émise était une erreur et nous avons échangé avec la directrice de la crèche. Le sujet était clos.

A présent, je ne retrouve plus ces échanges.

Alors ma question est : est-il possible de me réclamer le paiement de cette facture 3 ans après ?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

Cordialement.